



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

Conformément au Règlement européen de Produits de Construction (RPC) N° 305 / 2011

N° RPC – 7179 – 200605

1. **Code d'identification unique du produit type :**
GECOL Rasoplast
2. **Le type, le lot ou le numéro de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, tel qu'établi dans l'article 11, paragraphe 4 :**
La date de fabrication et le nom du produit sont imprimés sur l'emballage.
3. **Utilisation(s) prévue(s) du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable telle qu'établie par le fabricant :**
Mortier pour enduits et crépis de haute résistance.
4. **Nom, dénomination ou marque déposée et adresse de contact du fabricant conformément à l'article 11, paragraphe 5 :**
GECOL SERVICIOS, S.L.
C/ Marineta 14 y 16 – Pol. Ind. Llevant
08150 Parets del Vallés (Barcelona)
Tél. : +34 902 41 41 20
Web : www.gecol.com
Email : info@gecol.com
5. **Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches spécifiées à l'article 12, paragraphe 2 :**
Ne s'applique pas.
6. **Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction conformément à l'annexe V :**
Système d'évaluation de type 4.
7. **Dans le cas d'une déclaration des performances relative à un produit de construction couvert par une norme harmonisée :**
EN 998-1:2018
8. **Dans le cas d'une déclaration des performances relative à un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :**
Ne s'applique pas.





9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Émission de substances dangereuses	Voir la FDS	
Résistance à la compression	$> 6 \text{ N/mm}^2$	EN 1015-10
Adhérence	$> 0,2 \text{ N/mm}^2$ - FP:B	EN 1015-12
Coefficient de résistance à la vapeur d'eau	$\mu \leq 16$	EN 1015-19
Absorption d'eau par capillarité	W2 $c \leq 0,2 \text{ Kg/m}^2\text{min}^{0,5}$	EN 1015-18
Réaction au feu	Classe A1	EN 13501-1

Lorsqu'en vertu de l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences auxquelles le produit satisfait :

Ne s'applique pas

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées au point 9.

La présente déclaration des performances est délivrée sous la responsabilité exclusive du fabricant identifié au point 4.

Signé pour et au nom du fabricant par :

Fernando García-Manzanares

Directeur de qualité

Valdemoro (Madrid),

11. Substances dangereuses (article 6.5) :

D'après les articles 31 et 33 du règlement « REACH » n° 1907 / 2006

- Fiche de données de sécurité :

DDS GECOL Rasoplast

- Informations sur les substances de l'article 57 du règlement REACH :

Ne s'applique pas.